

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch**



Séance du : 5 mai 2008

Convocation du : 28 avril 2008

Objet : Château de Montmaur – Tarifs des manifestations 2008.

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique Barthélémy.

Etaient présents : R Fournel,, M. Barthèlemy , R Uzès, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailler, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Vice-Président chargé des Finances, Roger Fournel, rappelle aux conseillers communautaires que des manifestations sont organisées au Château de Montmaur, propriété du Conseil Général.

Certaines de ces manifestations sont payantes, il convient de fixer un prix d'entrée.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

- entrée adulte 10 €
- entrée enfant (de 8 à 18 ans) 5 €
- gratuit pour les moins de 8 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire modifie les tarifs et les catégories d'usagers proposés comme suit :

- entrée adulte 8 €
- entrée enfant (de 10 à 18 ans) 5 €
- gratuit pour les moins de 10 ans.

Les nouveaux tarifs proposés sont adoptés à la majorité par les délégués communautaires, le Président est chargé des formalités administratives correspondantes.

Votants = 19
Pour = 18
Contre = 1
Abstention= 0

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Michel Mescle

